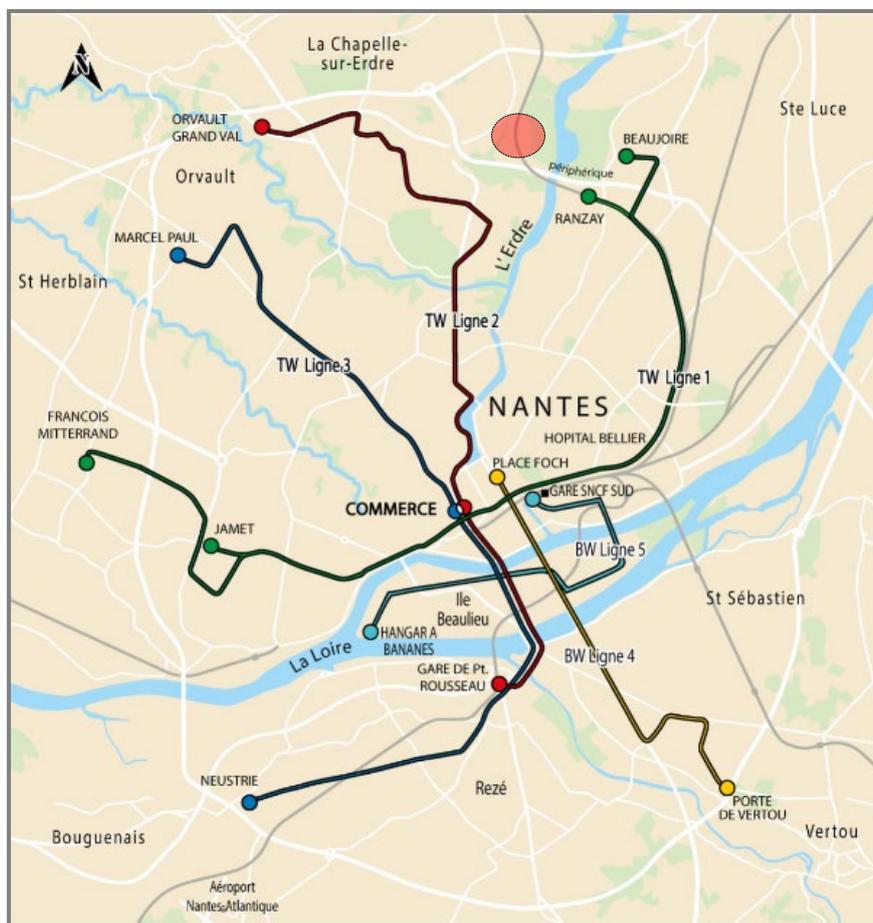


# CONNEXION LIGNES 1 ET 2 PHASE 2 CETEX BABINIÈRE

Marché n°24M87/102  
MT14 - VRD mode doux et quai bus Becquerel



A0 – Règlement de Consultation (RC)

## Règlement de Consultation – RC

 **Marché 24M87/102 - MT14 VRD mode doux et quai  
bus Becquerel**

**Connexion Lignes 1 et 2 Phase 2 CETEX Babinière**





# Règlement de Consultation RC

Objet de la consultation :  
**MT14 - VRD mode doux et quai bus Becquerel**

Maître d'ouvrage : Nantes Métropole

Mandataire : Société d'Economie Mixte des Transports en commun  
de l'Agglomération Nantaise

Date limite de réception des offres :<sup>1</sup>  
**12 juin 2024 – 12h00**

**<sup>1</sup> Les candidats sont invités à être parfaitement attentifs aux dispositions relatives au temps de téléchargement de leur offre (cf. chapitre 7 du présent RC).**



## SOMMAIRE

<b>1. ACHETEUR PUBLIC</b> .....	<b>6</b>
1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC .....	6
1.2. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU MANDATAIRE .....	6
1.3. PROFIL ACHETEUR .....	6
1.4. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC .....	6
<b>2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>7</b>
2.1. DESCRIPTION .....	7
2.1.1. Objet de l'opération .....	7
2.1.2. Objet de la consultation .....	7
2.1.3. Lieu d'exécution des prestations .....	7
2.1.4. Type de marché .....	7
2.1.5. Nomenclature communautaire pertinente (code CPV).....	8
2.1.6. Intervenants .....	8
2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES, EN LOTS OU BONS DE COMMANDE .....	8
2.3. VARIANTES.....	8
2.4. OPTIONS .....	8
2.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	9
2.6. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS .....	9
2.7. DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION .....	9
2.8. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT .....	9
2.9. GARANTIES TECHNIQUES PARTICULIERES ET CAUTIONS EXIGEEES .....	9
<b>3. PROCEDURE</b> .....	<b>10</b>
<b>4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</b> .....	<b>10</b>
4.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	10
4.2. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	10
4.3. MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	10
<b>5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	<b>11</b>
5.1. DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE .....	11
5.1.1. Un dossier sur leur situation juridique.....	11
5.1.2. Un dossier sur leurs capacités économique et financière .....	11
5.1.4. Un dossier sur leurs capacités professionnelles et techniques .....	12
5.3. DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE .....	13
5.3.1. Un projet de marché .....	13
5.3.2. Un mémoire technique.....	13
5.3.3. Un mémoire sur la démarche environnementale et éco-responsable.....	14
5.3.4. Une attestation de visite.....	14
<b>6. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b> .....	<b>15</b>
6.1. SELECTION DE CANDIDATURES .....	15
6.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	15
6.3. RECTIFICATION DES OFFRES.....	16
6.4. NEGOCIATION .....	16
6.5. ATTRIBUTION DU MARCHE.....	16
<b>7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS</b> .....	<b>17</b>
<b>8. AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>18</b>
8.1. SOUS-TRAITANCE .....	18
8.1.1. Sous-traitants désignés dès la remise des offres.....	18
8.1.2. Sous-traitants désignés en cours de marché .....	18
8.2. VISITE SUR SITE ET/OU CONSULTATION SUR PLACE .....	18



---

8.3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	19
<b>9. ANNEXE 0.1 : LETTRE D’ENGAGEMENT RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES PIECES GRAPHIQUES .....</b>	<b>20</b>



## 1. ACHETEUR PUBLIC

### 1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

**Maître d'Ouvrage :** Nantes Métropole (collectivité territoriale)

**Adresse :** Direction des Projets d'Investissement Transports Collectifs  
Département Déplacements  
Champs de Mars, 44000 Nantes

### 1.2. Nom et adresse officiels du mandataire

**Société :** SEMITAN  
Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise

**Adresse :** 3 rue Bellier, BP 64605, 44046 Nantes Cedex 1

**Téléphone :** 02.51.81.77.00

**Télécopie :** 02.51.81.80.50

**e-mail :** [marchespublics@semitan.fr](mailto:marchespublics@semitan.fr)

**Adresse internet (URL) :** [www.tan.fr](http://www.tan.fr)

**Profil acheteur (URL) :** <http://marchespublics.semitan.fr>

### 1.3. Profil acheteur

Pour toute information complémentaire, le téléchargement des DCE et le dépôt de pli, le candidat se connectera au profil acheteur de la SEMITAN : <http://marchespublics.semitan.fr>

### 1.4. Type d'acheteur public

- Etat**
- Collectivité territoriale**  **Nantes Métropole**
- Autre (préciser)**



## 2. OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1. Description

#### 2.1.1. Objet de l'opération

Dans le cadre du mandat 87.2 confié par Nantes Métropole à la Semitan, l'opération de connexion des lignes 1 et 2 phase 2 et CETEX Babinière porte sur le prolongement de la ligne 1 de tramway et des voies modes doux de Ranzay à Babinière, le réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Babinière et la création du CETEX (Centre Technique et d'Exploitation).

En complément de ce projet, et pour faire suite à la concertation publique de 2019, Nantes Métropole a accédé à la demande des riverains de la ZAC de Gesvrine : une voie verte (piétons/vélos) va être créée afin de relier de façon plus directe le PEM de Babinière et le Boulevard Becquerel. Cet aménagement va longer le bassin d'orage existant au sud de l'avenue de la Babinière, traverser le ru Gesvrine via une passerelle et débouche au niveau du boulevard Becquerel entre les bâtiments des entreprises SIGMA et INEO. Cette voie mode doux s'accompagne de la création de 2 quais bus sur le boulevard Becquerel.

L'allotissement prévu pour cette opération de création de voie verte est le suivant :

- MT13 : Passerelle Becquerel
- MT14 : VRD mode doux – quai bus Becquerel

#### 2.1.2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner le titulaire du marché de travaux VRD (Voirie Réseaux Divers) de la voie modes doux et du quai bus Becquerel (MT14).

Les prestations de travaux à réaliser par le titulaire concernent les domaines suivants :

- Libérations d'emprises,
- Terrassement,
- Réseaux secs et humides,
- Bordures, structures de chaussée et revêtement,
- Aménagement paysager
- Mobilier urbain,
- Signalisation horizontale et verticale.

Le détail complet des prestations figure au CCTP.

#### 2.1.3. Lieu d'exécution des prestations

Le projet se situe entre l'avenue de la Babinière et le boulevard Becquerel à la Chapelle-Sur-Erdre (44240) ainsi que sur ce même boulevard.

#### 2.1.4. Type de marché

Marché de travaux



### 2.1.5. Nomenclature communautaire pertinente (code CPV)

Objet principal	
45233140-2	Travaux routiers
Objets secondaires	
45112500-7	Travaux de terrassement
45232410-9	Travaux d'assainissement
45233200-1	Travaux de revêtements divers
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

### 2.1.6. Intervenants

- MOE : Groupement INGEROP Conseil & Ingénierie (mandataire), JDM Paysagistes, LAVIGNE CHERON Architectes
- Coordinateur SPS : ATAE
- Contrôleur technique : QUALICONSULT
- Géotechnique : GEOTEC / FONDASOL
- Topographie : GEOFIT

## 2.2. Décomposition en tranches, en lots ou bons de commande

### 2.2.1) S'agit-il d'un accord cadre à bons de commande ?

Oui  Non

### 2.2.2) S'agit-il d'un marché à tranches ?

Oui  Non

### 2.2.3) Division en lots ?

Oui  Non

L'opération est allotie conformément aux indications de l'article 2.1.1 du présent document.

## 2.3. Variantes

Les variantes sont-elles autorisées ?

Oui  Non

## 2.4. Options

Le marché prévoit-il des options ?

Oui  Non



## 2.5. Délai de validité des offres

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.6. Conditions de participation des concurrents

Les entreprises ou groupements d'entreprises souhaitant candidater devront disposer de compétences dans les domaines suivants :

- Travaux de terrassements,
- Assainissement,
- Voirie et Réseaux Divers (VRD),
- Aménagement paysager.

Le mandataire du groupement d'entreprise ou le titulaire devra obligatoirement posséder les compétences requises dans le domaine des « VRD ».

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de sous-traitance dans le domaine des aménagements paysagers, l'entreprise sous-traitante devra être proposée à l'agrément dès le dépôt de l'offre. A compter de la notification du marché, aucune nouvelle sous-traitance ne pourra être proposée dans ce domaine.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le mandataire du maître d'ouvrage est un groupement conjoint avec mandataire solidaire, ou groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du mandataire du maître d'ouvrage tel qu'il est indiqué ci-dessus, afin d'assurer l'exécution complète du marché.

Les entreprises ne pourront pas présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

## 2.7. Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution est indiqué à l'article 4 de l'Acte d'Engagement.

## 2.8. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire, au(x) cotraitant(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans le délai global de paiement de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 2.9. Garanties techniques particulières et cautions exigées

Une retenue de garantie de 5 % pour la bonne exécution des prestations est appliquée sur ce marché (sauf garantie à première demande).

Une garantie à première demande sera demandée le cas échéant pour le versement de l'avance. Cette garantie ne pourra pas prendre la forme d'une caution.



Autre garantie : une garantie est demandée sur la bonne exécution et la remise des DOE.  
La description de cette garantie est reprise dans le CCAP.

### **3. PROCEDURE**

Cette consultation est lancée en procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

## **4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### **4.1. Contenu du dossier de consultation**

La liste des pièces fournies aux candidats par l'acheteur public est précisée en annexe 4 du RC.

### **4.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation**

Le DCE est disponible gratuitement, de façon libre et directe, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la SEMITAN : <http://marchespublics.semitan.fr>

### **4.3. Modifications de détail du dossier de consultation**

Le mandataire du maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Ce délai court à compter de la date d'envoi par le mandataire du maître d'ouvrage des modifications (non compris le jour d'envoi des modifications et la date limite de remise des plis).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des plis est reportée la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



## 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### 5.1. Documents relatifs à la candidature

#### 5.1.1. Un dossier sur leur situation juridique

1. Une lettre de candidature accompagnée des pièces présentant la société candidate (dont notamment le nom, la raison sociale, la forme juridique etc..). Le candidat pourra utiliser le formulaire DC1.
2. Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager, le cas échéant.
3. La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
4. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés articles L. 2141-1 à 2141-5, L. 2141-7 à L. 2141-11 et R. 2143-8 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le candidat fournira son numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, ou à défaut, un extrait kbis de moins de 3 mois (ou équivalent), permettant de vérifier ces points. S'il est basé à l'étranger, il fournira un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine attestant de ces points.

5. Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

#### 5.1.2. Un dossier sur leurs capacités économique et financière

1. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Le candidat pourra utiliser le formulaire DC2.



#### 5.1.4. Un dossier sur leurs capacités professionnelles et techniques

1. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
2. La présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans pourront être pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.  
Le candidat est dans l'obligation d'utiliser le modèle de présentation fourni par la SEMITAN en annexe 3 du RC.
3. La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;
4. Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.  
Le candidat est dans l'obligation d'utiliser le modèle de présentation fourni par la SEMITAN en annexe 2 du RC.

Liste des certificats de qualifications FNTP (ou références équivalentes) :

- Ouvrages en terre, terrassements :
  - 2321
- Chaussées urbaines :
  - 341
  - 3421
  - 3431
- Construction en tranchée de réseaux d'eau, d'assainissement :
  - 5144
- Pose de fourreaux
  - 681
- Qualification « Qualipaysage : aménagements paysagers confirmé »

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la SEMITAN. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si le candidat présente des sous-traitants au moment de la candidature, il devra justifier de leurs capacités techniques, professionnelles et financières et certifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché, afin que ces capacités soient prises en compte dans l'analyse des candidatures. Dans cette hypothèse, aucun changement de sous-traitant ne sera accepté. Pour justifier des capacités d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public.

NOTA : Si certains éléments demandés au titre de la candidature sont manquants, il pourra être appliqué les dispositions de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.



## 5.3. Documents relatifs à l'offre

### 5.3.1. Un projet de marché

Ce projet de marché comprend les éléments suivants :

- Pièce MT14.A0- Annexe 1 : Lettre d'engagement relative à la prise en compte des pièces graphiques
- Pièce MT14.A1- L'acte d'engagement et son annexe 1  
*A titre d'information, l'AE n'est pas demandé signé au moment de la remise d'offre. Une signature électronique sera seulement demandée à l'attributaire du marché, avant sa notification.*
- Pièce MT14.A4- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Pièce MT14.A5- Le détail quantitatif estimatif (DQE).  
*Le Détail Quantitatif Estimatif doit être complété dans son intégralité, une version Excel est demandée pour l'analyse. Les quantités présentes dans le DQE ne doivent pas être modifiées par les candidats.*
- Les sous-détails de prix du marché conformes au Cadre de Sous-détail de Prix (Pièce n°GEN.A6) pour les prix 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.3, 1.4, 2.5, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6.2, 4.1, 4.3, 4.4, 4.5.1, 4.6, 4.7, 4.8.1, 4.10, 5.3.1, 5.3.2, 5.4.2, 5.7.2, 5.11, 5.13.1, 6.1.2, 6.1.5, 6.2.1.1, 6.2.2.1, 6.2.3.1, 6.3.1.2, 7.1.

**Les pièces contractuelles mentionnées à l'article 2.1 du CCAP et non demandées dans le projet de marché sont réputées acceptées telles quelles.**

### 5.3.2. Un mémoire technique

Ce document comportera toutes justifications et observations du soumissionnaire et comprendra les éléments suivants :

- **Chapitre 1 Organisation** : Organisation mise en place pour assurer la réalisation des différentes activités du présent marché, en précisant le rôle des intervenants et la décomposition et répartition des tâches par cotraitant et sous-traitant s'il y a lieu. Un organigramme détaillé nominatif de l'équipe pressentie (études et travaux) accompagné de CV devra être joint : description des postes attribués nominativement décrivant les compétences et expériences des membres affectés, organisation opérationnelle (modes de fonctionnement interne du candidat). Les moyens humains dédiés à la réalisation des études d'exécution et des contrôles devront être décrits. Un chronogramme détaillant le plan de mobilisation des ressources humaines durant la totalité du chantier sera également fourni ainsi que l'organisation et la méthodologie de l'astreinte travaux. En cas de sous-traitance, les prestations sous-traitées devront être clairement identifiées. Les sous-traitants connus devront être nommés.
- **Chapitre 2 Méthodologie** : Description de la solution technique mise en œuvre et méthodologie de travail envisagée par le candidat, de manière concise et adaptée à l'opération explicitant notamment :
  - Les procédures travaux :
    - Mise en place installations de chantier et libération des emprises,
    - Terrassements
    - Assainissement
    - Réseaux secs (éclairage notamment)
    - Produits hydrocarbonés à chaud
    - Bétons de chaussée
    - Contrôles qualité (plan de contrôle)
  - Le phasage des travaux
  - La gestion des fournitures et des matériaux
  - La gestion des interfaces : prise en compte des plans EXE des autres marchés



- La méthodologie de réalisation des dossiers des ouvrages exécutés (y compris récolements)
- **Chapitre 3 Moyens** : Dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux concernant les moyens matériels et installations utilisés sur le chantier, l'organisation prévisionnelle des zones de stockage. Ce chapitre présentera la démarche Qualité, Sécurité, dédiée au chantier, démontrant la capacité du candidat à respecter les différentes clauses du Cahier des Contraintes Fonctionnelles de Chantier en cohérence avec la présente opération, et ceci pour chaque type de travaux et chaque zone d'intervention. Le mémoire présentera également les moyens, méthodes et dispositions prévus pendant les travaux pour l'exécution des contrôles, maintenance et dispositions d'alerte ainsi que les dispositions qui seront mises en œuvre afin de réduire les nuisances en phase chantier.
- **Chapitre 4 Planning** : Planning détaillé des études d'exécution et des travaux à réaliser sur l'ensemble de l'opération, en adéquation avec les délais partiels et jalons identifiés dans le dossier de consultation, mettant en évidence les différentes phases de chantier, la décomposition en tâches de travaux, les contrôles et les interventions simultanées des partenaires des différents marchés accompagné d'un programme d'exécution permettant de garantir le respect de la période de travaux, en indiquant de façon succincte la durée prévisionnelle des différentes phases du marché. Une analyse des risques majeurs de l'opération sera fournie.

Le mandataire du maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire technique du candidat retenu à l'issue de la procédure.

### 5.3.3. Un mémoire sur la démarche environnementale et éco-responsable

Ce document comportera toutes justifications et observations du soumissionnaire et comprendra les éléments suivants :

- **Chapitre 1 Démarche environnementale propre à l'exécution du chantier** : Ce chapitre présentera la démarche environnementale dédiée au chantier, démontrant la capacité du candidat à respecter les différentes clauses relatives au respect de l'environnement de la Notice Respect de l'environnement en cohérence avec la présente opération, et ceci pour chaque type de travaux et chaque zone d'intervention.
- **Chapitre 2 Démarche RSE et éco-responsable** : Ce chapitre présentera la démarche RSE et éco-responsable que le candidat met en œuvre dans sa politique générale en lien avec la présente opération.

L'acheteur se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire sur la démarche environnementale et éco-responsable du candidat retenu à l'issue de la procédure.

### 5.3.4. Une attestation de visite

Une attestation de visite est à remettre avec l'offre, conformément aux indications de l'article 8.2 du présent règlement de la consultation.

Toute offre non assortie de ces éléments constituant le mémoire pourra être éliminée.



## 6. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des dispositions du code de la commande publique. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

S'il est constaté, lors de l'analyse d'offre, des modifications apportées par l'entrepreneur aux pièces du marché, son offre pourra être éliminée.

S'il est constaté après passation du marché, des modifications dans les pièces du marché, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

En cas de pièces manquantes, incomplètes ou non conformes, le mandataire du maître d'ouvrage dispose de la faculté de demander aux candidats de compléter leur dossier.

### 6.1. Sélection de candidatures

Il sera dans un premier temps procédé à la vérification de la présence et de la conformité des pièces demandées dans l'avis de publicité et dans le règlement de consultation.

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions du code de la commande publique seront examinées au regard de leurs capacités économiques et financières, techniques et professionnelles.

### 6.2. Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous :

#### 1. Valeur technique de l'offre : 32 %

La valeur technique sera notée (note N1) sur 32 points sur l'ensemble des éléments constituant le mémoire justificatif suivant la pondération suivante :

- Chapitre 1 : 10 pts
- Chapitre 2 : 10 pts
- Chapitre 3 : 10 pts
- Chapitre 4 : 2 pts

#### 2. Prix des prestations : 60 %

Le prix des offres sera noté (note N2) sur 60 points, sur le montant total de l'offre, et jugé selon la méthodologie et formule suivante :

L'offre la moins disante recueille une note de 60 points

Les autres offres auront une note calculée de la manière suivante :

$$N2 = (60 \times \text{offre la moins disante} / \text{offre considérée})$$

#### 3. Valeur démarche environnementale du chantier / éco-responsable : 8%

La valeur sur la démarche environnementale et éco-responsable sera notée (note N3) sur 8 points sur l'ensemble des éléments constituant le mémoire sur la démarche environnementale et éco-responsable suivant la pondération suivante :

- Chapitre 1 – Démarche environnementale : 5 pts
- Chapitre 2 – Démarche RSE et éco-responsable : 3 pts



#### 4. Note finale

La note finale  $N = N1 + N2 + N3$

### 6.3. Rectification des offres

Avant de procéder à l'examen des offres, si le mandataire du Maître d'Ouvrage constate des erreurs de multiplication, d'addition ou de report dans l'acte d'engagement, le bordereau de prix unitaire, le détail quantitatif estimatif ou les sous-détails de prix, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces. A défaut d'obtention des documents, l'offre sera rejetée.

### 6.4. Négociation

Les négociations se dérouleront en langue française.

Après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement énoncés au présent règlement de la consultation et après élimination des offres inappropriées, la SEMİTAN se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans le cas contraire, sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, elle pourra ouvrir une phase de négociation avec les 4 candidats dont les offres seront les plus en adéquation avec les contraintes budgétaires et le niveau d'exigence exprimés dans le dossier de consultation.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats sélectionnés. Les négociations auront lieu les 24 et 25 juin. Celles-ci pourront se dérouler à la SEMİTAN sur convocation des candidats.

Les modalités de cette négociation seront précisées dans les courriers d'invitation à négocier via le profil acheteur de la SEMİTAN.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

### 6.5. Attribution du marché

En cas de non production lors du dépôt de l'offre, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du mandataire du maître d'ouvrage :

- Les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8, et D 8222-6 du code du travail (article R. 2143-8 du code de la commande publique)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces pièces sont à produire également tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.



Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature, les attestations d'assurance civile professionnelle en cours de validité, seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation il ne pourra être procédé à la signature du marché.

## 7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les candidats doivent envoyer leur pli sous forme dématérialisée. La transmission des candidatures et offres par télécopie, par courriel ou par courrier postal n'est pas autorisée.

Les offres doivent être envoyées, en toute confidentialité, par voie électronique en se connectant directement sur le site <http://marchespublics.semitan.fr>.

Les plis seront envoyés sur la plate-forme avant la date et heure figurant en page de garde du présent règlement. L'entreprise reçoit par la messagerie sécurisée un accusé de réception du dépôt de son offre. La remise des plis horodatée assure la date certaine de réception des offres. Les candidatures et offres arrivées hors délais ne seront pas ouvertes, elles seront archivées.

Chacune des étapes du dépôt est tracée et horodatée. Les entreprises doivent avoir terminé de télécharger leur pli avant l'heure et date limites, au-delà elles seront hors-délais, et leur pli sera irrémédiablement rejeté par la SEMITAN.

### Composition de l'offre :

L'offre sera constituée des éléments demandés au paragraphe 5 du règlement de consultation.

Le pli constituant l'offre pourra être compressé au format zip ou non.

Les documents contenus dans l'offre devront être présentés dans l'un des formats suivants :

- format Word («.doc » ou « .docx »)
- format Acrobat («.pdf »)
- format Excel («.xls » ou « .xlsx »)

Les documents prix (BPU / DQE) devront impérativement être transmis en version reproductibles (« .pdf ») **et** en version source (« .doc », « .docx », « .xls » ou « .xlsx »).

### Téléchargement :

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Les candidats doivent en tenir compte pour s'assurer d'une transmission de leur offre avant les date et heure limites de réception des offres.

Il est fortement conseillé à chaque candidat de vérifier les préalables techniques de leur poste de travail sur « <https://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm> ».

Les candidats pourront, en cas de problème technique, ou pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, s'adresser à l'équipe support de AWS (Tél : 04.80.04.12.60 / e-mail : [support-entreprises@aws-france.com](mailto:support-entreprises@aws-france.com)).

Les candidats pourront également contacter le service Commande Publique de la SEMITAN (Tél : 02.51.81.61.06 – 02.51.81.78.65 – 02.51.81.80.03 / e-mail : [marchespublics@semitan.fr](mailto:marchespublics@semitan.fr)).

Les plis sont transmis en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par le même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu dans les délais fixés par le mandataire du Maître d'ouvrage.

### Copie de sauvegarde :

Les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à la SEMITAN, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la SEMITAN dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.



La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ».

Le candidat peut donc effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique.

Virus :

Tout document relatif à l'offre contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **8. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### **8.1. Sous-traitance**

En cas de sous-traitance dans le domaine des aménagements paysagers, l'entreprise sous-traitante devra être proposée à l'agrément dès le dépôt de l'offre. A compter de la notification du marché, aucune nouvelle sous-traitance ne pourra être proposée dans ce domaine.

Les candidats préciseront dans leur offre la part des travaux qu'ils comptent réaliser eux-mêmes, ainsi que la part des travaux qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans l'Acte d'Engagement la nature et le montant prévisionnel des travaux qu'ils comptent sous-traiter.

#### **8.1.1. Sous-traitants désignés dès la remise des offres**

Les candidats préciseront, pour chaque prestation sous-traitée, le nom des entreprises qu'ils proposent. Ils indiqueront les références détaillées et les qualifications de ces entreprises et rempliront à cet effet les annexes correspondantes à l'Acte d'Engagement.

Le maître d'ouvrage ne sera cependant pas engagé dans la désignation du sous-traitant, dès la remise des offres et se réserve la possibilité, avant la notification du marché, de ne pas retenir un sous-traitant qu'il ne souhaiterait pas accepter ni agréer.

#### **8.1.2. Sous-traitants désignés en cours de marché**

Ils fourniront à cet effet un acte spécial dûment rempli et signé pour chaque sous-traitant déclaré, accompagné des pièces administratives attestant des capacités financières et techniques des entreprises sous-traitantes.

Pour les autres prestations qu'ils envisagent de sous-traiter en cours de marché, les candidats proposeront une liste des entreprises sous-traitantes envisagées par nature de travaux et de prestations.

### **8.2. Visite sur site et/ou consultation sur place**

Le mandataire du Maître d'ouvrage organisera une visite des lieux obligatoire. Chaque candidat devra participer à cette visite. La visite aura lieu entre le 21 et le 24 mai.

Le mandataire du Maître d'ouvrage, ou le Maître d'œuvre le cas échéant, fournira une attestation de visite que le candidat devra joindre au mémoire technique de son offre. En cas de non-participation à la visite des lieux, le candidat ne pourra répondre à la présente consultation.

Les candidats sont invités à prendre contact avec Bruno VIALA par mail à l'adresse suivante [bruno.viala@ingerop.com](mailto:bruno.viala@ingerop.com).



---

### 8.3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours calendaires avant la date fixée pour la réception des plis sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la SEMITAN <http://marchespublics.semitan.fr> (non compris le jour d'envoi des questions et la date limite de remise des plis).

Les réponses feront l'objet d'une transmission adressée à tous les candidats via le profil acheteur, 5 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des plis (non compris le jour d'envoi des réponses et la date limite de remise des plis).

De ce fait, les candidats sont appelés à fournir une adresse mail régulièrement consultée lors du retrait du DCE.



## 9. ANNEXE 0.1 : LETTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DES PIÈCES GRAPHIQUES

### CONNEXION LIGNES 1 ET 2 PHASE 2 CETEX BABINIÈRE

#### Marché MT14 VRD modes doux et quai bus Becquerel Marché 24M87/102

### Engagement sur les pièces graphiques

Je, soussigné,  
- M - Mme - Mlle :  
agissant en qualité de  
au nom et pour le compte de la Société

Reconnais avoir pris connaissance du contenu des pièces graphiques du marché MT14 – VRD modes doux et quai bus Becquerel – « CONNEXION LIGNES 1 ET 2 PHASE 2 CETEX BABINIÈRE » :

#### Pièces communes

- Plan topographique et limites du projet
- Plan cadastral
- Plan polygonale (document fourni à la signature du marché)
- Plan limite zones environnementales sensibles
- Plan état initial - réseaux existants
- Principe de phasage
- Plan d'installation de chantier Becquerel
- Vue en plan générale - 1/200
- Profil en long
- Profil en travers type
- Plan des réseaux projetés

#### Pièces spécifiques

- Carnet de profil en travers

Fait en un seul original  
A \_\_\_\_\_, le

Mention manuscrite  
"Lu et approuvé"

Nom du signataire, cachet de l'entreprise ou des entreprises (en cas de groupement)